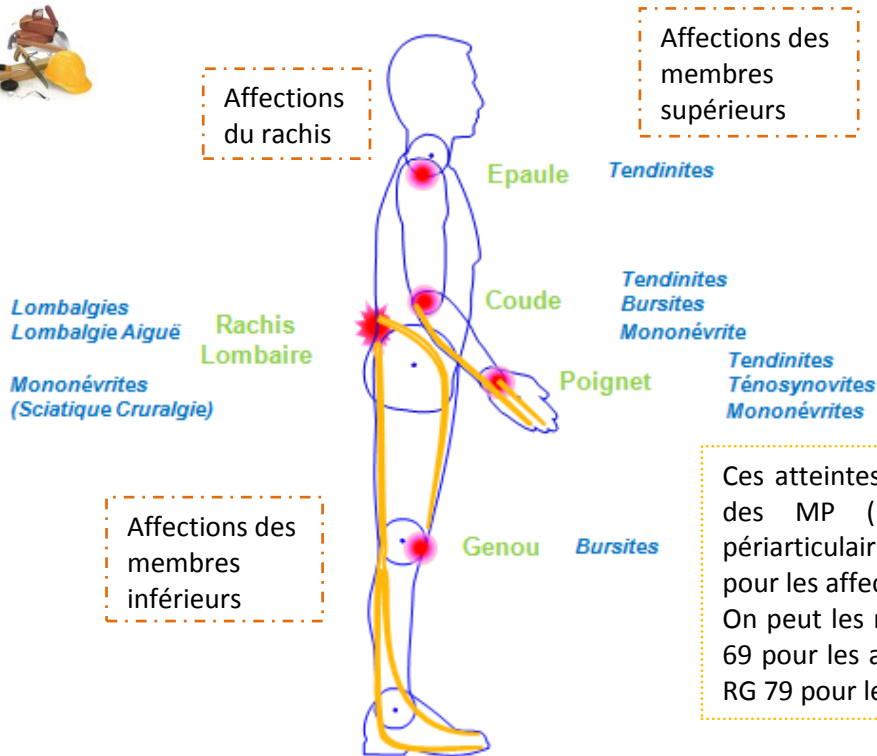


Les TMS surviennent dans tous secteurs (publics et privés) et dans toutes fonctions (employés, cadres, ...) et également dans des activités diverses (services aux entreprises et aux personnes, industries, travaux agricoles, ...).

Les TMS représentent 53% des Maladies Professionnelles (MP) et touchent 60 millions de travailleurs en Europe (source INRS).

TMS = 1^{er} rang des problèmes de santé d'origine professionnelle en Europe



Types d'affections différentes reliées par leur origine mécanique :

→ Affections inflammatoires des tissus périarticulaires (ex : tendinites si cela concerne les tendons) ;

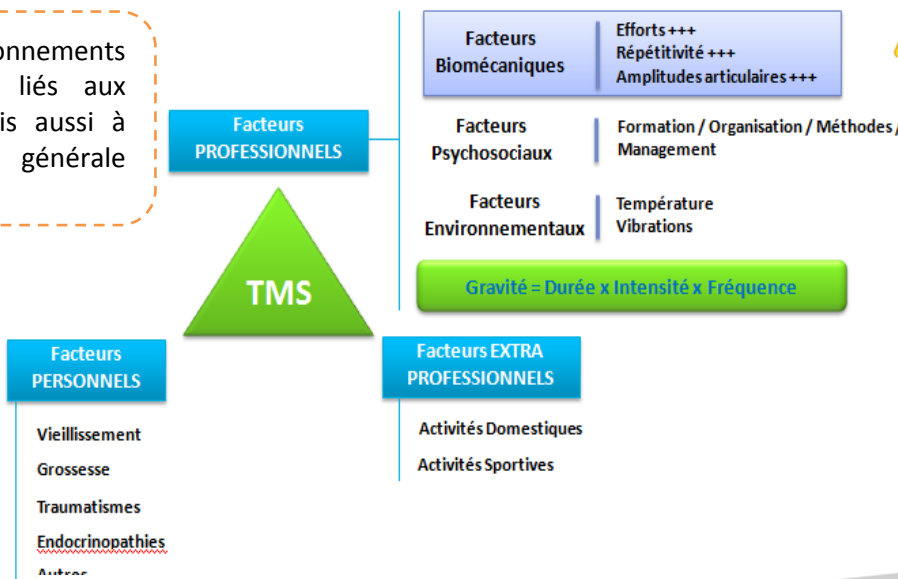
→ Compressions nerveuses (syndrome canalaire, ex : canal carpien).

Ces atteintes sont répertoriées dans le tableau RG 57 des MP (régime général) pour les affections périarticulaires et dans les tableaux RG 97 et 98 des MP pour les affections Chroniques du rachis lombaires. On peut les retrouver également dans les tableaux RG 69 pour les affections provoquées par les vibrations et RG 79 pour les lésions chroniques du ménisque.

CAUSES DES AFFECTIONS PERI ARTICULAIRES : ORIGINES MULTIFACTORIELLE

Les dysfonctionnements peuvent être liés aux personnes mais aussi à l'organisation générale de l'entreprise

A l'ASMISS, toute une équipe est à votre service pour vous aider, vous conseiller sur la prévention des TMS, et notamment les compétences des ergonomes sont à votre disposition ...



Les coûts directs moyens sont estimés à 19 000 euros par cas (cotisation AT-MP, indemnisation des absences, temps de gestion des dossiers, aménagement du poste de travail) et les coûts indirects sont estimés de 4 à 10 fois les coûts directs (absentéisme, écarts de productivité, effets sur la production).

Pour tout complément d'information, merci de nous contacter par mail : ficheprevention@asmis.net

ASMISS - 77 rue Debaussaux - CS 60132 - 80001 AMIENS CEDEX 1 - www.asmis.net

© ASMISS - Toute reproduction interdite